

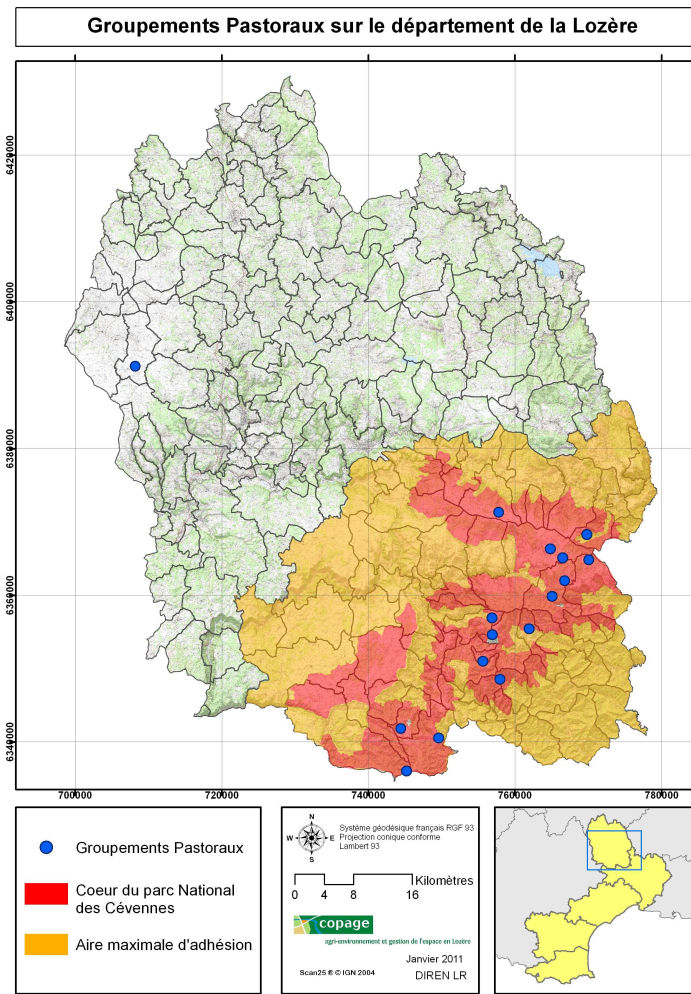
Quels bénéfices pour le territoire ?

La mise en place des groupements pastoraux a permis de pérenniser les estives collectives et la transhumance ovine au sein du Parc National des Cévennes.

Ces structures gérées par plusieurs éleveurs participent à l'entretien du territoire. La biodiversité de ces milieux ouverts est favorisée par le pâturage extensif des troupeaux. Situées sur les crêtes des Hautes-Cévennes, du Mont-Lozère et de l'Aigoual, les estives constituent des paysages de qualité à préserver (lutte contre l'embroussaillage) et contribuent fortement à la protection de la forêt contre les incendies.

Le groupement pastoral favorise l'emploi sur le territoire. Des bergers salariés sont employés toute la saison d'estive pour garder le troupeau et gérer au mieux les surfaces de l'estive. Les travaux et la gestion sont confiés à des entreprises et structures locales.

La mise en place des G.P. a permis également de conforter des exploitations agricoles ou de participer à l'installation de jeunes agriculteurs (manque de foncier, la mise en estive des animaux permet de dégager du temps pour travailler sur l'exploitation...).



- 15 GP situés en zone cœur du Parc National des Cévennes
- + de 50 % des surfaces sont engagées dans des contrats agri-environnementaux:

Pour plus de renseignements...

Contactez Nathalie GOURABIAN



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

25 avenue FOCH
48 004 MENDE Cedex
Tel : 04.66.65.62.00
Fax : 04.66.65.19.84

nathalie.gourabian@lozere.chambagri.fr

Document réalisé en juin 2010 par :



Avec le soutien financier de :



Crédits photographiques : COPAGE, Solène BALLET, Jérôme TASSY

Les groupements pastoraux

Qu'est ce qu'un groupement pastoral ?

Le groupement pastoral (G.P.) est une **structure collective regroupant plusieurs éleveurs qui réunissent leurs troupeaux pour exploiter des pâturages de montagne (estives).**

Les règles de fonctionnement sont fixées par ses statuts et son règlement intérieur (obligations sanitaires).
Les G.P. bénéficient d'un agrément préfectoral.

Pourquoi créer un groupement pastoral ?

- Mieux **sécuriser le foncier** de l'estive.
- Pouvoir **contractualiser des mesures agri-environnementales** sur l'estive (PHAE, MAEt).
- Décider collectivement de la gestion de l'estive et entreprendre des aménagements fonciers et pastoraux.



16 GP constitués en Lozère depuis 2000

14 GP ovins et 1 GP bovins
en zone cœur du PNC

1 GP bovins
sur le plateau de l'Aubrac

4 800 ha d'estives gérées par les GP
82 exploitations agricoles concernées
Sièges d'exploitation :
55 % Lozère, 35 % Gard, 10 % Hérault
Cheptel : 13 500 brebis / 200 UGB bovins



Maîtriser le foncier

La structuration de l'estive en groupement pastoral donne l'opportunité aux éleveurs de **mieux maîtriser le foncier (indispensable afin de réaliser des investissements).**

La **convention pluriannuelle de pâturage** est un outil adapté pour la mise à disposition des terrains non soumis au statut du fermage.
Elle permet de concilier les intérêts des propriétaires fonciers et des agriculteurs.

Les avantages de ce contrat sont :

- pour le propriétaire : faire entretenir ses terres tout en gardant des droits étendus ;
- pour le groupement pastoral : disposer des pâturages pour une durée de 6 ans minimum.

En LOZERE :

- **90 % des surfaces** gérées par des GP sont louées par l'intermédiaire d'un **contrat de location écrit.**

↓
100 propriétaires fonciers

Quelles ressources pour un groupement pastoral ?

Le groupement pastoral peut contractualiser des aides agri-environnementales (PHAE et MAEt), soumises à un cahier des charges. Les rémunérations perçues sont destinées à **indemniser le groupement pastoral pour son travail de gestion de l'espace**. Les engagements sont effectifs pour une **durée de 5 ans**.

Les groupements pastoraux peuvent bénéficier de façon ponctuelle de **subventions liées à des investissements réalisés** sur l'estive : points d'eau, parcs de contention, girobroyage... Ces travaux peuvent bénéficier de financements à hauteur de 60 % (75 % pour les cabanes pastorales).

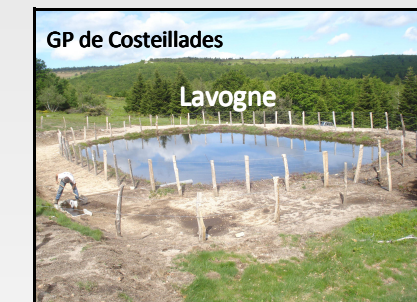
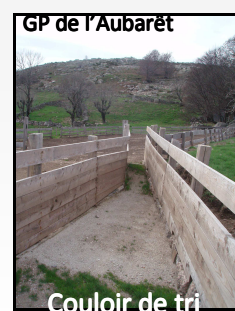
Les éleveurs membres paient une **cotisation annuelle** au groupement pastoral en fonction du nombre d'animaux placés en estive. La cotisation est fixée chaque année lors de l'assemblée générale du groupement pastoral. Son montant dépend du niveau d'aides perçues par le groupement, ainsi que des charges de fonctionnement et d'investissement.



Quelles charges de fonctionnement ?

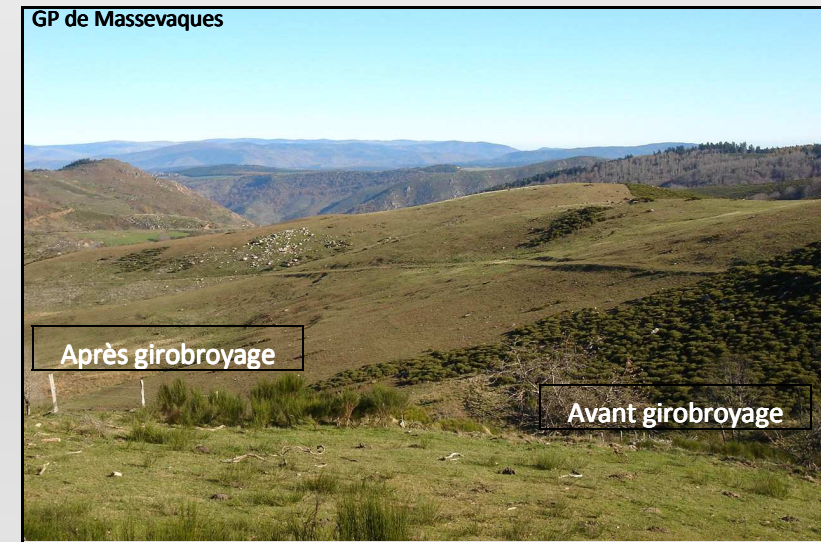
Les charges de fonctionnement correspondent aux locations foncières, au **gardienage**, aux **frais pour les animaux** et aux fournitures diverses liées à l'entretien des installations.

Le **gardienage** est le poste de dépenses le plus important sur une estive ovine.



Travaux d'améliorations foncières

Grâce aux aides contractualisées, le groupement pastoral peut investir dans des travaux d'améliorations foncières afin **d'améliorer la ressource pastorale de l'estive**. Un travail de **reconquête pastorale** est souvent nécessaire : girobroyage, sylvopastoralisme, écobuage, débroussaillage... Des points d'eau peuvent être aménagés (lavognes) pour l'abreuvement du troupeau. Des pistes d'accès carrossables peuvent être nécessaires pour desservir les zones enclavées de l'estive.



Depuis 2000 :
 + de 10 % de surfaces des estives ont été réouvertes (girobroyage, sylvopastoralisme...)
 = 350 000 € d'investissements
 5 km de pistes d'accès
 3 réserves d'eau (lavognes)
 = 90 000 € d'investissements



Travaux d'améliorations pastorales

L'objectif de ces travaux est **d'améliorer les conditions de travail du berger** sur l'estive (et de gardienage du troupeau) :

- Aménagement de parcs de contention, d'abris infirmerie et d'estive pour le troupeau, de maison de berger.
- Pose de clôtures

Depuis 2000 :
 12 parcs de contention
 5 abris infirmerie
 2 abris d'estive
 6 maisons de berger
 40 km de clôtures
 = 425 000 € d'investissements

